



Rappel à la loi pour violence sur tiers : 2 jours itt

Par **Mohadisa**, le **29/09/2018** à **01:34**

Bonjour,

Je suis victime d'une agression dont j'ai eu 7jours d'ITT, en me défendant (un coups de point)l'agresseur à obtenu 2 jours d'ITT. j'ai déposé plainte et j'ai eu a final un rappel à la loi (Actif pour 3ans, contravention pénale d'ordre 5).

actuellement je crains un refus d'obtention de certificat de résidence pour raison de " trouble à l'ordre publique" sachant que je suis salarié et je vais renouveler bientôt mon titre (passage vers certificat de résidence)... je n'arrive pas à dormir!

Pouvez-vous SVP me faire un retour sur ma situation ...est-t'il possible d'avoir un OQTF?

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement,